



Refus de résiliation d'assurance facultative

Par **Etudiant11**, le **10/05/2023** à **12:26**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir un avis sur mon litige avec ma banque.

En 2020, j'ai souscrit un prêt pour financer mes études. Le montant du prêt est assez élevé et j'avais été contraint de mettre deux personnes en caution pour obtenir le prêt. Lors de la contraction du prêt j'ai aussi souscrit à une assurance DIT qui, dans mon contrat est mentionnée comme facultative. Il est mentionné dans mon contrat que je peux la résilier à tout moment et que la souscription à une assurance liée au crédit n'était pas obligatoire pour obtenir le prêt.

Aujourd'hui je fais la demande de résiliation de cette assurance facultative auprès de mon conseiller qui m'explique que ça va être compliqué. Selon lui, il y a des erreurs dans mon contrat et, au vu du montant de mon emprunt et de mon profil, je devrais être obligée de souscrire à une assurance et je ne pourrais donc pas la résilier.

Pensez-vous qu'on puisse m'empêcher de résilier cette assurance qui était facultative et résiliable au moment de la signature du contrat ? Une banque peut-elle modifier de telles obligations dans un contrat 3 ans après la signature ?

Merci d'avance,